REGLEMENT DE L'EXPOSITION D'AVICULTURE D'ENQUIN Les 29 et 30 NOVEMBRE 2025

Rencontre régionale du Lapin Satin
Championnat interrégional Beauté Allemand
Championnat régional Boulant Lillois
Championnat régional Culbutant Lillois
Championnat régional Pigeons Cache
Championnat régional du CFEB
Championnat régional Poule Soie

<u>Article 1</u>: Les exposants feront parvenir leur déclaration d'inscription pour le 31 Octobre 2025, faute de quoi elle ne sera pas dans le catalogue.

Non accompagnée du chèque correspondant ou virement possible sur le compte du CAE, elle ne sera pas prise en compte. La clôture des inscriptions pourra être anticipée par rapport à la date limite dès que le nombre de cages disponibles sera atteint, les inscriptions seront alors retournées avec leur règlement. Indiquez obligatoirement la mention ADULTE ou JEUNE, sans précision, les animaux seront inscrits dans la catégorie ADULTE et jugés comme tel. Les chèques seront mis en banque environ 10 jours avant l'exposition.

<u>Article 2</u>: Les exposants désirant vendre leurs animaux indiqueront le prix sur leur déclaration d'inscription. A son profit, le CAE majorera ce prix de 20% payable par l'acheteur. Les exposants ne retireront les sujets achetés que lors du délogement qui aura lieu après la remise des prix. Tout exposant retirant des animaux de la vente après le jugement en effectuera le rachat à 120%.

Les sujets inscrits seront la propriété de l'exposant et bagués de 2021 à 2025, sauf pour les pigeons à caroncules et ornements. Pour les volailles, **préciser s'il s'agit de naines ou de grandes races**, volaille ou palmipède.

Article 3: Calendrier de l'exposition

Vendredi 31 Octobre : Clôture des inscriptions (parution au catalogue)

Jeudi 27 Novembre : Réception et enlogement des animaux de 14 à 22h ou plus tard avec l'accord du président.

Vendredi 28 Novembre : Opérations du jury à partir de 8h.

Inauguration à 19h.

Samedi 29 Novembre : Ouvert au public de 9h à 20h.

Ouverture du bureau des ventes à 9h.

Dimanche 30 Novembre: De 9h à 12h30.

Remise des prix et passage à table le dimanche à 13h suivi du délogement.

Délogement qui pourra être anticipé pour les plus de 250 kms avec l'accord du président.

<u>Article 4</u>: Tous les sujets présentés doivent être vaccinés conformément à la réglementation en vigueur. Un certificat sera demandé à l'enlogement. Tout sujet atteint de maladie, contagieuse ou non, sera mis à l'infirmerie et tout animal sur lequel des traces de fraude seraient constatées sera exclu de la salle d'exposition ainsi que tous ceux du même propriétaire.

<u>Article 5</u>: Les animaux, enlogés et délogés uniquement en présence d'un commissaire, seront nourris et abreuvés dès réception. Les numéros des bagues ou des tatouages seront relevés à l'enlogement afin d'éviter toutes erreurs. L'apport d'une nourriture autre, distribuée par l'exposant sera admis après le jugement. Le comité organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'aucun dommage, mort, vol, etc.... qui pourrait survenir pendant la durée de l'exposition, pas plus que des erreurs ou omissions relevées dans le catalogue, le palmarès ou les classements. Tout sujet acheté et sorti de la salle est propriété exclusive de l'acheteur qui ne peut

prétendre à aucune réclamation.

<u>Article 6</u>: Les transactions d'animaux de races gibier ou protégés par les diverses conventions internationales ne peuvent avoir lieu qu'entre titulaires de C.C. et ces sujets sont exposés sous la responsabilité unique de leurs propriétaires.

Article 7: Récompenses

Grand prix Super CHAMPION Michel BAILLY

Trois GRANDS PRIX D'EXPOSITION en Pigeons, Lapins et Volailles.

21 Meilleurs sujets (GRANDS PRIX D'HONNEUR)

1 Palmipèdes d'ornement et Oiseaux de Parc

3 Volailles grandes races Françaises

5 Volailles naines

7 Lapins grandes races

9 Lapins à fourrure

11 Lapins races naines

13 Pigeons de forme Française

15 Pigeons à caroncules et structures

17 Pigeons type poule

19 Pigeons tambours

21 Tourterelles

2 Palmipèdes de rapport

4 Volailles grandes races Etrangères

6 Trio et Parcs

8 Lapins races moyennes

10 Lapins petites races

12 Cobayes

14 Pigeons de forme Etrangère

16 Pigeons Boulant

18 Pigeons de couleurs

20 Pigeons de vol

Les catégories peuvent être regroupées si moins de 10 cages par catégorie, il faut au minimum 10 cages pour que le grand prix soit décerné.

Attention, le passage à table est conditionné à l'inscription de 6 sujets minimum.

Néanmoins, le cadeau souvenir « de bienvenue » est offert à tous.

<u>Article 8</u>: Dans tous les cas non prévus dans ce règlement, c'est le règlement général des expositions qui sera appliqué et le comité d'organisation a seul qualité pour apprécier les fautes et prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde des visiteurs et des animaux et le bon déroulement de la manifestation dans la salle et se réserve la possibilité de refuser la participation et l'entrée à toute personne susceptible d'y mettre entrave.

Article 9: Les exposants, par le seul fait d'envoyer leur déclaration d'inscription, adhèrent à ce règlement et s'engagent à le respecter en entier.

Le conseil d'administration et les adhérents remercient celles et ceux qui seront présents lors de notre exposition avicole.

Pour le CA, le Président M Corroyette David (06.33.23.79.81)

8^{ème} EXPOSITION D'AVICULTURE salle des sports, Allée des Galibots du 27 au 30 Novembre 2025

DECLARATION D'INSCRIPTION

Madame, Monsieur		•••••					
N°Rue							
Code postalLocalité	<u> </u>						
Tel :Email :							
Adhérent de la société :		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •					
DROITS D'INSCRIPTION							
Unités	x 2.80€	=	€				
Couples (canards d'ornement)	The second secon						
Trios (volailles, palmipèdes)	x 7,50€	=	€				
Parquet (volailles, palmipèdes)							
Pigeon voyageur	x 0,80€	=	€				
Catalogue obligatoire (gratuit uniquemo	ent pour les m	nembres du CA	E et les exposants de pigeons voyageurs)				
	3€00	=	€				
20% de réduction pour les mer	nbres du C	AE =	€				
Cotisation 2026	10€	=	€				
TOTAL		=	€				
2 cages gratuites pour 5 cag	ges pavan	ites en rac	ces régionales				
(Offre valable une seule fois par feuil							
Cette déclaration d'inscription accompa	anée du chòai	ue correspond	ant à l'ardra du CAE				
			inscription possible après cette date)				
Au : Cercle Avicole Enquinois 10 Ru e							
Tel : 06-33-23-79-81	: uu chateau	u eau 02143	ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE				
Possibilité également de régler par v	<u>/irement</u> sur l	le compte ban	caire du CERCLE AVICOLE ENQUINOIS				
IBAN FR76 1027 8026 4000 0219 2680 1							
Non accompagnée du règlemen	it correspor	ndant, elle s	sera considérée comme nulle.				
Pour nos amis Belges, le règlem							
Le soussigné après avoir pris connaissar animaux seront amenés par lui-même d			e les conditions et déclare que les				
A Le			Signature de l'éleveur				
			organicae i cievedi				

Nom:		Prénom:
A	le	Signature de l'éleveur
M		
Responsable groupage		

Couple Trio Mâle Femelle	A: Adulte J: jeune	GR: Grande race RN: Race naine	Race , Couleur	Prix de vente	Numéro de bague ou tatouage
ana atti sarata i a cana a					
					<u> </u>
					SUSTAINER OF THE STATE OF THE S
				-	